

smeat

RAPPORT D'ACTIVITES 2024

SMEAT

Syndicat mixte pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine

11, boulevard des Récollets – CS97802 - 31 078 TOULOUSE CEDEX 4

Tel : 05 34 42 42 80 – contact@smeat-agglotoulouse.fr

SOMMAIRE

EDITO de la Présidente..... page 5

Le fonctionnement du SMEAT..... page 7

- Sa compétence et son organisation..... **page 7**
- Les membres du Bureau en 2024..... **page 8**
- Les élus délégués du Comité Syndical en 2024..... **page 9**
- Le budget 2024..... **page 11**
- Quelques chiffres..... **page 12**

**Le SCoT, l'outil stratégique de coopération intercommunale
.....page 13**

Les activités et faits marquants de 2024..... page 18

- Les travaux de la Commission Prospective Economique..... **page 18**
- L'installation de groupes de travail..... **page 20**
- La gestion des ressources et des agents..... **page 21**
- La mise en œuvre du SCoT en vigueur..... **page 24**
- Les travaux de révision du SCoT..... **page 30**

Les relations partenariales..... page 33

- En lien avec la Fédération Nationale des SCoT : la participation aux rencontres nationales et la candidature à l'AMI Life Biodiversité..... **page 33**
- En réponse à l'Etat : un travail de mise en cohérence de la méthode de suivi de la diminution de la consommation des ENAF..... **page 35**
- En partenariat avec l'Etat : l'Engagement dans la mise en œuvre du pacte gagnant gagnant de la place aéroportuaire de Toulouse Blagnac..... **page 36**
- A l'échelle régionale : Le suivi de la modification du SRADDET et des enjeux de territorialisation de la diminution de la consommation des espaces..... **page 38**
- Au niveau intercommunal : une participation aux travaux d'élaboration de plusieurs projets de plans et programmes..... **page 40**
- La participation à la démarche InterSCoT de l'AUAT..... **page 42**



EDITO de la Présidente

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2024 du SMEAT. Ce rapport présente la structure de la collectivité, les grands principes d'un SCoT, les activités de l'année écoulée et les principales actions menées dans un cadre partenarial.

En sa qualité de syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de la Grande agglomération toulousaine, le SMEAT assure une mission d'information, de réflexion, de concertation en vue de tendre vers une harmonisation des politiques publiques dans les domaines du développement économique, incluant le développement commercial, des grands équipements et des services, de l'habitat, de l'environnement, des transports et des déplacements.

Les activités du syndicat s'inscrivent dans ces missions, en prenant appui sur les ressources internes, sur les compétences des intercommunalités membres, sur l'AUAT dans le cadre d'un programme partenarial.

Cette année encore, la participation aux activités de la Fédération Nationale des SCoT et la candidature à son Appel à Manifestation d'Intérêt LIFE Biodiversité, la signature du pacte relatif à la démarche portée par l'Etat « Place aéroportuaire de Toulouse Blagnac », la participation aux travaux de l'InterSCoT portés par l'AUAT, la pérennisation de la Commission Prospective Economique répondent à une vision fédératrice du SMEAT, avec à la clé de possibles enrichissements des travaux de mise en œuvre du SCoT.

En ce qui concerne le SCoT, l'année 2024 aura été marquée par l'actualisation des données de consommation foncière en lien avec la mise en place d'une méthode harmonisée de comptabilisation avec les intercommunalités membres du SMEAT, par la préparation des pièces constitutives du projet de révision du SCoT, et enfin par la participation du SMEAT aux réunions de concertation liées au projet de modification du SRADDET qui propose une territorialisation de la diminution de la consommation foncière.

Merci aux élus délégués du SMEAT, aux équipes des intercommunalités membres et de l'AUAT, aux agents du SMEAT pour leurs implications respectives au bon fonctionnement de la collectivité et au pilotage du SCoT.

Annette LAIGNEAU
Présidente du SMEAT

Le fonctionnement du SMEAT

Sa compétence et son organisation

Créé en 1991, le « Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de la Grande agglomération toulousaine (SMEAT) est l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la grande agglomération toulousaine, en application de l'article L 143-16 du Code de l'urbanisme.

Au titre de la mise en œuvre du SCOT, il assure une mission d'information, de réflexion, de concertation en vue de tendre vers une harmonisation des politiques publiques dans les domaines du développement économique, incluant le développement commercial, des grands équipements et des services, de l'habitat, de l'environnement, des transports et des déplacements.

Il regroupe cinq intercommunalités qui comptent un total de 114 communes. Il est administré par un comité syndical de 67 élus délégués, assurant la représentation des membres selon les modalités suivantes :

- Toulouse Métropole : 46 élus délégués.
- La communauté d'agglomération du Muretain Agglo : 10 élus délégués.
- La communauté d'Agglomération du SICOVAL : 6 élus délégués.
- La Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain : 3 élus délégués.
- La communauté de communes des Coteaux Bellevue : 2 élus délégués.



Les membres du Bureau en 2024

Deux nouveaux Vice-Présidents élus en 2024 :

- Ida RUSSO, en qualité de 4^{ème} Vice-Présidente à la suite de la démission de Joseph CARLES
- Bruno CAUBET, en qualité de 3^{ème} Vice-Président à la suite de la démission de Jacques OBERTI

| Présidente | Vice-Présidents | Elus délégués |
|---|--|--|
| LAIGNEAU Annette VP Toulouse Métropole Adjointe à Toulouse | MOUDENC Jean-Luc (1 ^{er} VP) Président de Toulouse Métropole Maire de Toulouse | ALEGRE Raymond Grand Ouest Toulousain Maire de Mérenvielle |
| | COLL Jean-Louis (2 ^{ème} VP) VP du Muretain Agglo Maire de Pinsaguel | BOLZAN Jean-Jacques Toulouse Métropole Adjoint à Toulouse |
| | CAUBET Bruno (3 ^{ème} VP) Président du Sicoval Maire d'Issus | CARLIER David-Olivier Muretain Agglo Adjoint à Labarthe sur Lèze |
| | RUSSO Ida (4 ^{ème} VP) Toulouse Métropole Maire de Dremil-Lafage | COGNARD Gaëtan Toulouse Métropole Conseiller municipal à Toulouse |
| | GUYOT Philippe (5 ^{ème} VP) Président du Grand Ouest Toulousain Maire de Plaisance du Touch | DELSOL Alain Muretain Agglo Maire de Lavernose Lacasse |
| | SOURZAC Jean-Gervais (6 ^{ème} VP) VP des Coteaux Bellevue Maire de Rouffiac | DESCHAMPS Gilbert Muretain Agglo Maire de Bragayrac |
| | FOUCHIER Dominique (7 ^{ème} VP) VP de Toulouse Métropole Maire de Tournefeuille | FERRER Isabelle Toulouse Métropole Adjointe à Toulouse |
| | | GASC Jean-Pierre Toulouse Métropole Maire de Quint-Fonsegrives |
| | | LAGARDE Dominique Sicoval Maire d'Auzeville Tolosane |
| | | MANDEMENT André Président du Muretain Agglo Maire de Muret |
| | | PLANTADE Philippe Toulouse Métropole Maire de Bruguières |
| | | ROUGÉ Michel Toulouse Métropole Maire de Launaguet |
| | | SANGAY Dominique Sicoval Maire de Pechabou |
| | | URSULE Béatrice Toulouse Métropole Adjointe à Castelnau |
| | | VAILLANT Romain Toulouse Métropole Maire de Villeneuve-Tolosan |

Les élus délégués du Comité Syndical en 2024

Deux nouveaux élus délégués en 2024 :

- Victor DENOUVION, nouveau maire de Saint-Jory.
- Bruno CAUBET, nouveau Président du Sicoval (démission de Jacques OBERTI).
- Marie-Hélène ROURE, élu de Cugnaux (déléguée par Toulouse Métropole, Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE n'étant plus maire de Flourens).

| ELUS DELEGUES TOULOUSE METROPOLE | | |
|---|---|---|
| ALENÇON Alain Maire de Lespinasse | ESPIC Bruno Maire de Saint-Jean | PORTARRIEU Jean-François Conseiller municipal à Toulouse |
| ANDRE Christian Maire d'Aigrefeuille | FAURE Dominique Ministre Conseillère Municipale à Saint- Orens | RODRIGUES Patrice Maire de Beauzelle |
| ANDRE Gérard Maire d'Aucamville | FERNANDEZ Marc Maire de Beaupuy | ROUGÉ Michel (Bureau) Maire de Launaguet |
| ARSAC Olivier Adjoint à Toulouse | FERRER Isabelle (Bureau) Adjointe à Toulouse | ROURE Marie-Hélène Conseillère municipale à Cugnaux |
| BARRAQUÉ-ONNO Véronique Maire de Mondonville | FOUCHIER Dominique (7 ^{ème} VP) Maire de Tournefeuille | RUSSO Ida (4 ^{ème} VP) Maire de Drémil-Lafage |
| BEUILLÉ Michel Maire d'Aussonne | GASC Jean-Pierre (Bureau) Maire de Quint-Fonsegrives | SEBI Jacques Maire de Montrabé |
| BEZERRA Gil Maire de Pin Balma | GRIMAUD Robert Maire de Fonbeauzard | SERP Bertrand VP Toulouse Métropole Conseiller municipal à Toulouse |
| BOLZAN Jean-Jacques (Bureau) Adjoint à Toulouse | KARMANN Thomas Conseiller municipal à Cugnaux | SIMON Michel Maire de Gagnac-sur-Garonne |
| CARLES Joseph Maire de Blagnac | LAIGNEAU Annette (Présidente) VP Toulouse Métropole Adjointe à Toulouse | SUSIGAN Alain Maire de Saint-Alban |
| CASTERA Didier Maire de Seilh | MARTY Souhayla Adjointe à Toulouse | TERRAIL-NOVES Vincent Maire de Balma |
| CHOLLET François VP Toulouse Métropole Conseiller municipal à Toulouse | MEDINA Robert Maire de Mondouzil | TOPPAN Alain Maire de Cornebarrieu |
| COGNARD Gaëtan (Bureau) Conseiller municipal à Toulouse | MOUDENC Jean-Luc (1 ^{er} VP) Président Toulouse Métropole Maire de Toulouse | TRAVAL-MICHELET Karine Maire de Colomiers |
| DELPECH Patrick Maire de Gratentour | NOUVEL Honoré Adjoint à Pibrac | URSULE Béatrice (Bureau) Adjointe à Castelginest |
| DENOUVION Victor Maire de Saint-Jory | PERE Marc Maire de L'Union | VAILLANT Romain (Bureau) Maire de Villeneuve-Tolosane |
| DOITTAU Véronique Maire de Mons | PLANTADE Philippe (Bureau) Maire de Bruguières | ZANATTA Thierry Maire de Brax |
| DUHAMEL Thierry Maire de Fenouillet | | |

| ELUS DELEGUES MURETAIN AGGLO | | |
|--|---|--|
| BERGIA Jean-Marc Maire de Saubens | CARLIER David-Olivier (Bureau) Adjoint à Labarthe sur Lèze | COLL Jean-Louis (2 ^{ème} VP) Maire de Pinsaguel |
| DELSOL Alain (Bureau) Maire de Lavernose Lacasse | DESCHAMPS Gilbert (Bureau) Maire de Bragayrac | MANDEMENT André (Bureau) Président du Muretain Agglo Maire de Muret |
| SÉVERAC Philippe Adjoint à Fonsorbes | SUAUD Thierry Maire de Portet-sur-Garonne | SUTRA Jean-François Conseiller municipal à Saint-Lys |
| TOUZET Sophie Adjointe à Muret | | |
| ELUS DELEGUES SICOVAL | | |
| LAGARDE Dominique (Bureau) Maire d'Auzeville-Tolosane | LATTARD Pierre Maire de Pouze | MOGICATO Bruno Adjoint à Lauzerville |
| CAUBET Bruno (3 ^{ème} VP) Président du Sicoval Maire d'Ayguesvives | SANGAY Dominique (Bureau) Maire de Pechabou | SEGERIC Jacques Maire de Vigoulet-Auzil |
| ELUS SUPPLEANTS SICOVAL | | |
| BAUDEAU Fabrice Conseiller municipal à Labège | CARRAL Alain Conseiller municipal à Ramonville | ESPIC Xavier Maire d'Aureville |
| NORMAND Xavier Maire de Castanet | ROUSSEL Jean-François Maire de Baziège | TRONCO Jean-Luc Maire d'Escalquens |
| ELUS DELEGUES GRAND OUEST TOULOUSAIN | | |
| ALEGRE Raymond (Bureau) Maire de Mérenvielle | GUYOT Philippe (5 ^{ème} VP) Président Grand Ouest Toulousain Maire de Plaisance du Touch | TOUNTEVICH Christophe Maire de Fontenilles |
| ELUS DELEGUES GRAND OUEST TOULOUSAIN | | |
| ARDERIU François Maire de La Salvetat-Saint- Gilles | CARDEILHAC-PUGENS Etienne Maire de Léguevin | TAUZIN Christian Adjoint à Lasserre-Pradère |
| ELUS DELEGUES COTEAUX BELLEVUE | | |
| ESQUERRE Diane Maire de Castelmaurou | SOURZAC Jean-Gervais (6 ^{ème} VP) Maire de Rouffiac-Tolosan | |
| ELUS DELEGUES COTEAUX BELLEVUE | | |
| LAY Sophie Maire de Saint-Genies-Bellevue | MILHAU Claude Adjoint à Saint Loup-Cammas | |

Le budget 2024

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors du Comité Syndical du 4 décembre 2023. Le Budget Primitif a été voté lors du Comité Syndical du 9 février 2024, pour un montant équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement de 772 600 euros. Une décision modificative de ce budget a été délibérée au Comité Syndical du 19 décembre 2024, conduisant à une évolution du budget 2024 équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à hauteur de 772 900 euros.

Pour la section investissement, le budget en recettes et en dépenses est de 47 117,55 euros.

Les principales ressources du SMEAT proviennent de la contribution des collectivités membres, à hauteur de 615 000 euros pour l'année 2024.

Les principales dépenses portent sur deux postes :

- Les charges salariales.
- Les travaux de révision du SCoT, avec un accompagnement technique confié à l'AUAT dans le cadre d'un programme de travail partenarial.

Ce budget a permis :

- D'assurer le fonctionnement du SMEAT : loyer, charges locatives, charges salariales, équipements informatiques et bureautiques, énergie, formation des agents.
- De mener la mise en œuvre du SCoT et de sa révision : frais de conseil juridique, appui technique de l'AUAT, adhésion à la Fédération des SCoT.
- D'organiser la Commission Prospective Economique, avec une nouvelle mission d'accompagnement confiée à un chercheur – économiste.
- D'installer les groupes de travail « Cohérence Urbanisme Mobilités » et « Territoire stratégique secteur aéroportuaire ».
- De bénéficier du socle partenarial proposé par l'AUAT.

Evolution des budgets (recettes et dépenses de fonctionnement) du SMEAT.

| Année | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------|-----------|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Montants en euros | 1 022 201 | 1 022 718 | 790 795 | 755 000 | 882 300 | 867 200 | 772 900 |

Evolution de la contribution des collectivités membres.

| Année | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Montants en euros | 776 000 | 730 000 | 650 000 | 600 000 | 650 000 | 615 000 | 615 000 |

Quelques chiffres ...

5 intercommunalités membres

114 communes concernées par le SCoT

1 109 336 habitants sur le ressort territorial du SMEAT – DGF 2024

67 élus délégués

3 agents

5 séances du Comité Syndical

6 réunions du Bureau

4 séances de la commission prospective économique

6 séances du groupe de travail des Elus sur le SCoT

15 réunions du Groupe Technique (SMEAT + Intercommunalités + AUAT)

58 délibérations

Le SCoT, l'outil stratégique de coopération intercommunale

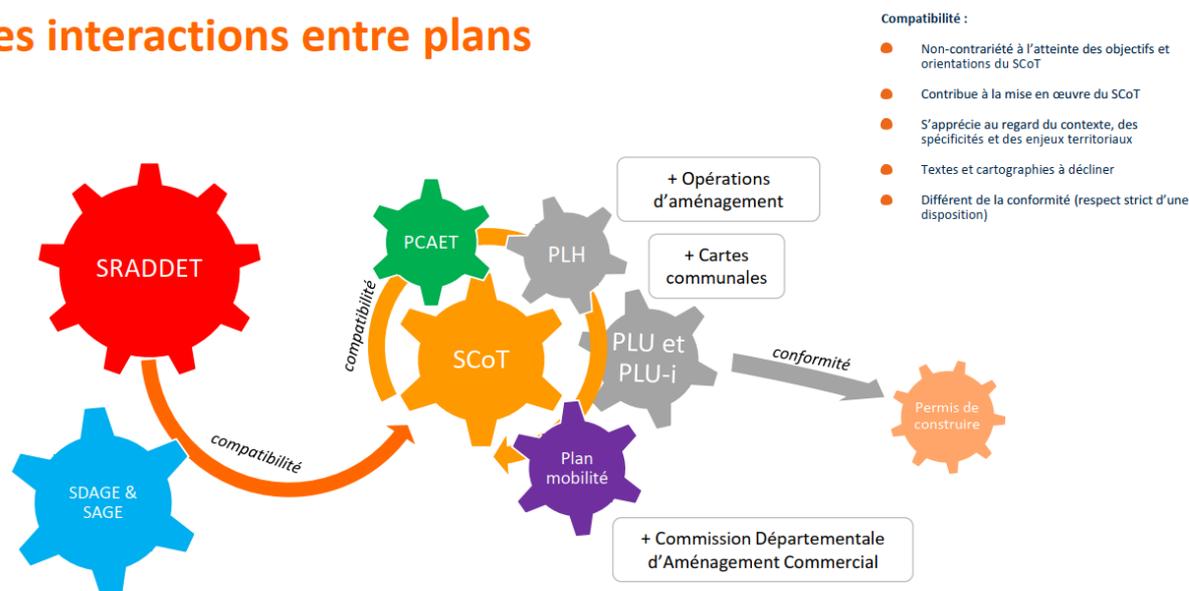
Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un grand territoire, dans le respect des principes du développement durable :

- **L'équilibre** entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces naturels et des paysages et les besoins en matière de mobilités.
- **La diversité** des fonctions urbaines et la mixité sociale.
- **La protection** de l'environnement et des ressources, la prévention des risques, la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à celui-ci.
- **La qualité** urbaine, architecturale et paysagère.

Le SCoT est un **cadre de référence réglementaire pour différentes politiques sectorielles**, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme (PLU communaux ou intercommunaux, cartes communales), d'habitat (Programmes Locaux de l'Habitat), de mobilités (Plans de Mobilité), d'aménagement commercial et d'environnement (Plans Climat Air Energie Territoriaux).

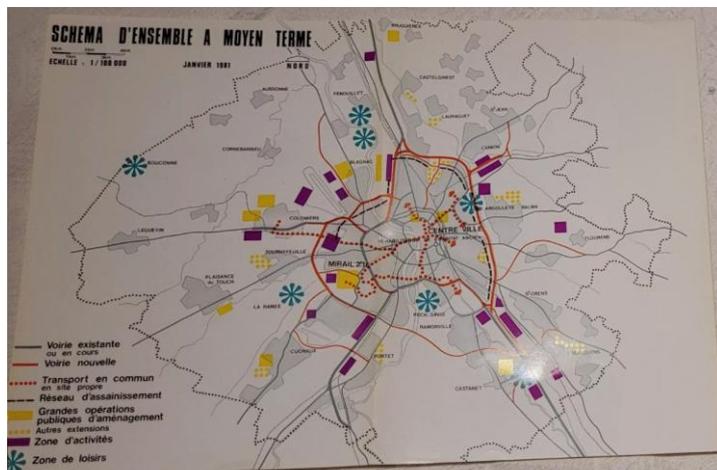
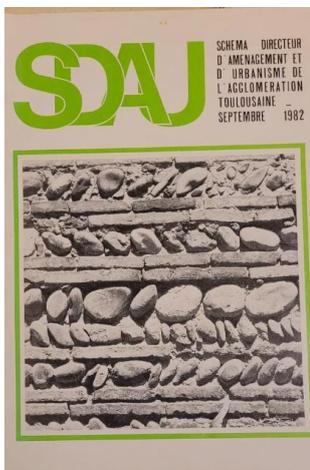
Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification élaborés à l'échelle régionale (SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Equilibré des Territoires), à l'échelle de bassins versants (SDAGE et SAGE – Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux), permettant aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer, juridiquement, qu'à lui.

| Les interactions entre plans



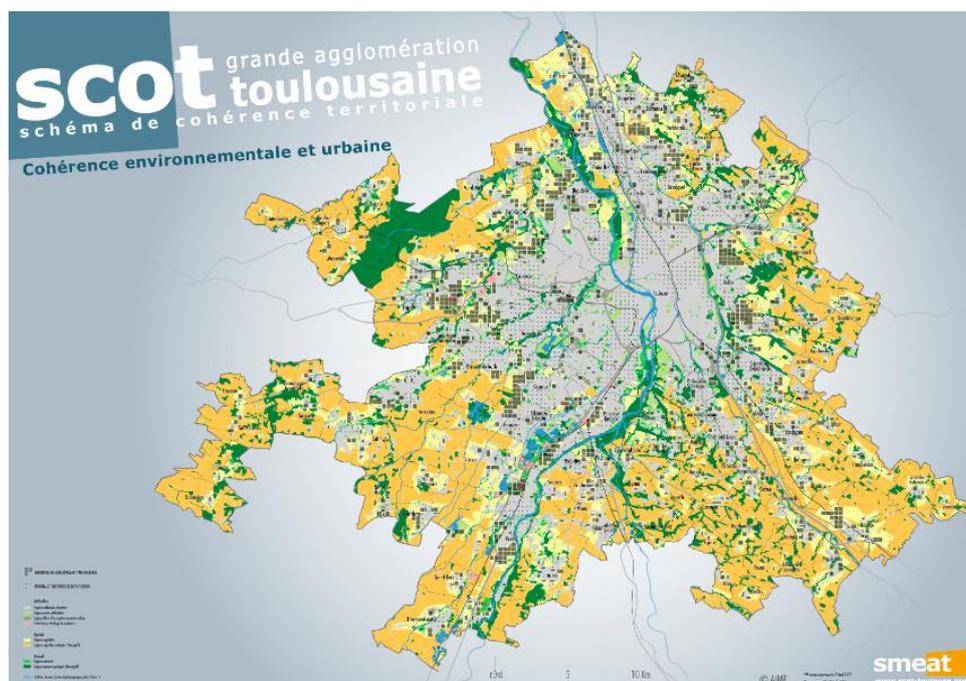
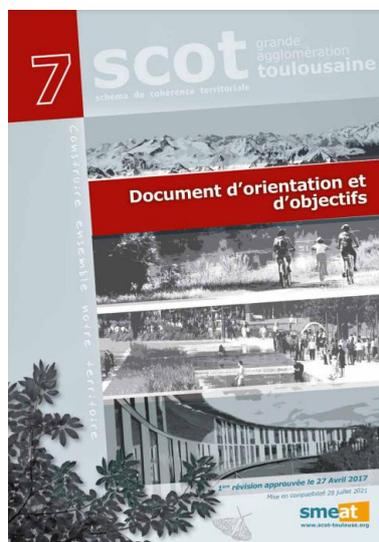
SRADDET = Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux / SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
PCAET = Plan Climat Air Énergie Territorial
PLU = Plan Local d'Urbanisme / PLH = Programme Local de l'Habitat

DU SDAU AU SCoT



Le SCoT de la Grande agglomération toulousaine a été approuvé le 15 juin 2012. Il a fait l'objet d'une première révision, approuvée le 27 avril 2017.

Ce SCoT s'applique aux politiques publiques des communes et intercommunalités et ses orientations se traduisent notamment dans les plans locaux d'urbanisme, les plans locaux de l'habitat, le plan de mobilité ainsi que dans les opérations d'aménagement urbain et commercial.



Une deuxième révision est engagée depuis janvier 2018. Pour rappel, les travaux de révision du SCoT ont été les suivants :

- En 2018 et 2019 : des ateliers contributifs pour partager avec l'ensemble des acteurs concernés le fonctionnement du territoire et pour établir les bases du diagnostic.
- En 2020 et 2021 : l'identification des défis à relever et des premières orientations nécessaires au débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : modèle d'organisation territoriale, trame

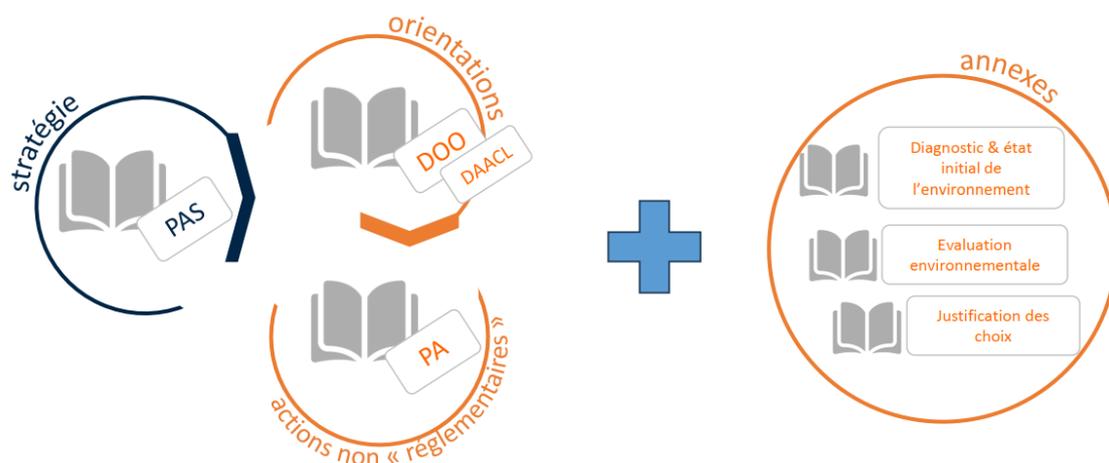
agro-naturelle, armature économique, commerciale et logistique, scénarios démographiques et économiques, besoins en mobilité, préservation des ressources.

- En 2022 : des temps d'échanges avec les personnes publiques associées et consultées, un premier débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), lors du comité syndical du 5 avril 2022, suivi du travail sur les orientations du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
- En 2023 : des séances de travail du Bureau avec un objectif d'arbitrage politique sur plusieurs points du DOO (armature territoriale, urbanisme commercial, mobilités, protection des espaces naturels et agricoles).

Le travail s'est poursuivi en 2024 avec :

- Des séances de travail du GT Elus afin d'acter des amendements de nature technique et juridique au DOO et PAS.
- La finalisation de l'évaluation environnementale et de la justification des choix.
- La structuration du dossier complet de révision du SCoT.
- L'envoi du dossier « minute » aux intercommunalités membres pour un examen du projet en amont de la phase de concertation auprès du public, des personnes publiques associées (PPA), de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), des associations agréées de protection de l'environnement et autres structures ayant demandé à être consultées.

| Les documents d'un SCoT



PAS = Projet d'Aménagement Stratégique
DOO = Document d'Orientation et d'Objectifs
DAACL = Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique
PA = Programme d'actions

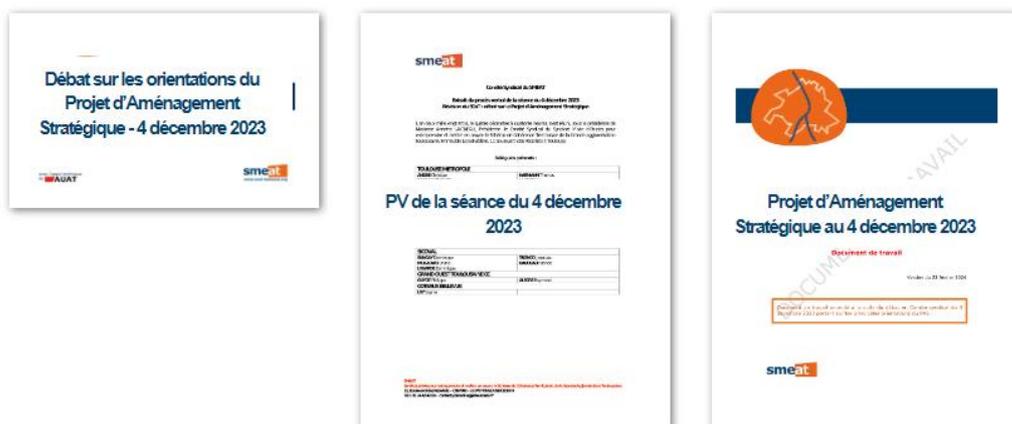
Les documents du SCoT en vigueur sont accessibles en ligne et en téléchargement sur le site internet du SMEAT.



Les travaux de la deuxième révision sont également accessibles avec notamment :

- Les éléments des deux débats sur le programme d'aménagement stratégique.
- Les rapports de diagnostic, d'évaluation environnementale.
- Les contributions de personnes publiques associées et autres structures associatives.

Deuxième débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique au sens de l'article L143-18 du code de l'urbanisme (4 décembre 2023)



Pour les élus et techniciens des collectivités constitutives du SMEAT, un outil spécifique intranet a été créé, la « Timeline », qui permet d'accéder par référencement aux documents du SCoT (PAS, DOO, ...) et aux différents supports de travail présentés et relevés de réunions.

Les activités et faits marquants de 2024

Les travaux de la Commission Prospective Economique

Lors de l'installation des instances de gouvernance du SMEAT, il a été créé une Conférence des Présidents regroupant les présidents des 5 intercommunalités membres du SMEAT et la Présidente du SMEAT. Cette instance a validé la création d'un groupe de travail sur la prospective économique. L'objectif politique est de tendre vers une véritable logique de coopération en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. Ce groupe de travail s'est réuni en 2023 dans le cadre de la constitution de la « Commission Prospective Economique » du SMEAT, avec la gouvernance suivante :

La Présidente du SMEAT, Annette LAIGNEAU, en assure la Présidence.

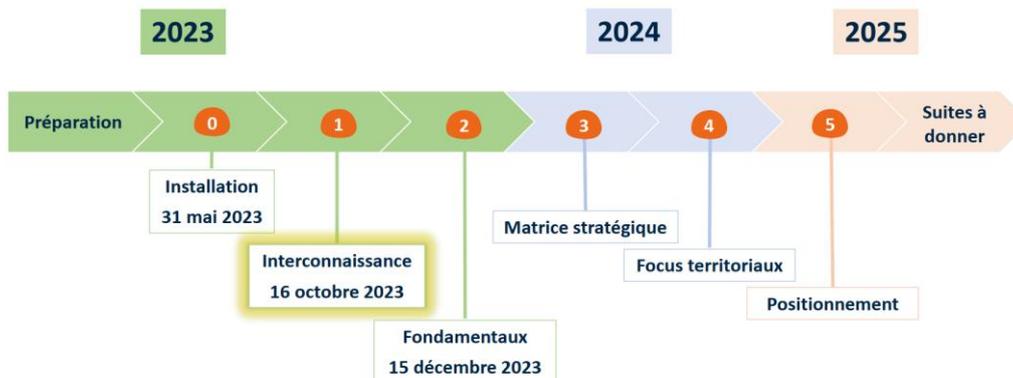
L'animation est confiée à Joseph CARLES.

Représentation des territoires :

- Toulouse Métropole : Annette LAIGNEAU et Joseph CARLES.
- Muretain Agglo : Jean-Louis COLL et Thierry SUAUD.
- Sicoval : Dominique SANGAY et Laurent CHERUBIN (non délégué du SMEAT, Maire de Labège).
- Grand Ouest Toulousain : Etienne CARDEILHAC-PUGENS et Christophe TOUNTEVICH.
- Coteaux Bellevue : Jean-Gervais SOURZAC.

L'ambition est de partager une vision commune sur le développement économique de la grande agglomération toulousaine, au sens notamment des territoires des 5 intercommunalités membres du SMEAT. Cette approche ne s'inscrit pas dans le cadre de la deuxième révision du SCoT. Il s'agit d'une approche prospective qui doit faciliter la mise en œuvre et les évolutions futures du document. Le travail doit se faire en plusieurs étapes et aboutir à la mise en place d'un système de coopération :

- Interconnaissance : Connaître les territoires et leur vision du développement économique.
- Fondamentaux : Partager les fondamentaux de l'économie : chiffres clés, facteurs d'attractivité, enjeux de positionnement et de compétitivité.
- Matrice stratégique : Etablir et partager une première lecture stratégique du territoire afin de faire émerger des leviers à mobiliser et les contraintes à lever.
- Focus territoriaux : Porter un regard partagé sur les sites d'intérêt économique majeurs pour alimenter une vision stratégique sur les axes et enjeux de coopération.
- Positionnement : élaboration des axes forts d'un positionnement commun pour définir les priorités en matière d'accueil économique et de développement des activités.

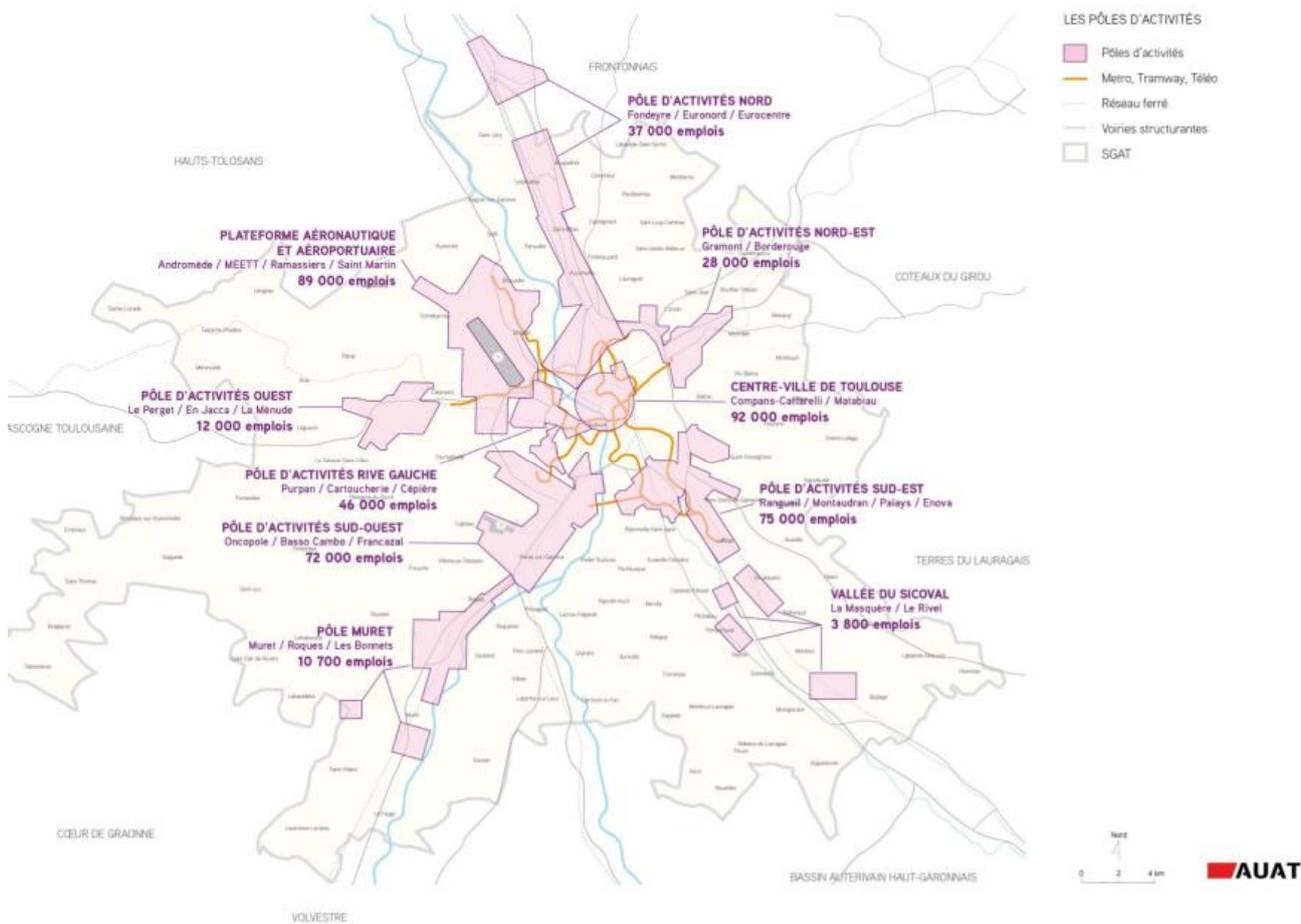


Le SMEAT a confié une mission à un chercheur – économiste, Gabriel COLLETIS, afin d’être accompagné dans l’organisation, l’animation et les contenus abordés par cette commission.

Les travaux 2024 de la commission :

- Séance du 26 mars 2024 / proposition pour établir un socle commun : lecture stratégique du fonctionnement économique de l’agglomération, zones économiques d’intérêt stratégique, identification des savoirs-faire et des compétences.
- Séance du 25 juin 2024 / analyse AFOM de l’économie toulousaine : d’une part des filières et des compétences, d’autre part de l’ancrage territorial.
- Séance du 24 septembre 2024 : modalités d’association du monde économique
- Séance du 3 décembre 2024 : échange avec le monde économique sur le fonctionnement économique de la grande agglomération toulousaine.

Ainsi plusieurs structures sont depuis invitées à la commission : la Région, la CCI de Toulouse, la CMA 31, le MEDEF 31, la CPME 31, l’UIMM Occitanie.



L'installation de groupes de travail

Il a été proposé de structurer le programme partenarial avec l'AUAT autour de 3 grandes thématiques, la transition écologique et énergétique, la cohérence Urbanisme – Mobilité et la Prospective territoriale, avec la mise en place de 3 groupes de travail :

- Un groupe « transition écologique et énergétique ».
- Un groupe « cohérence urbanisme – mobilité ».
- Un groupe « territoire stratégique zone aéroportuaire ».

Ce dispositif vient compléter la mise en place de la Commission Prospective Economique et peut accompagner les travaux de mise en œuvre du SCoT de la grande agglomération toulousaine.

Le SMEAT prend appui sur l'AUAT pour piloter les travaux, et peut également faire appel aux ressources et compétences des EPCI membres. Le calendrier d'installation de ces groupes de travail s'est déroulé comme suit :

- Mardi 24 septembre 2024 : installation du groupe de travail « territoire stratégique zone aéroportuaire ».
- Vendredi 22 novembre 2024 : installation du groupe de travail « cohérence urbanisme – mobilité ».

Le fonctionnement a été le suivant :

- Partage des enjeux majeurs du thème, et connaissance du contexte local.
- Identification et problématisation des sujets clés à traiter.
- Programmation des travaux sur 2025.

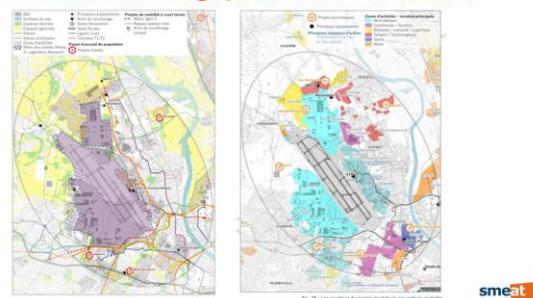


**TERRITOIRE STRATÉGIQUE
ZONE AÉROPORTUAIRE**

Réunion n° 1
24 septembre 2024



Un territoire stratégique (extrait R2 SCoT)



**Cohérence
urbanisme/mobilités**

Installation du groupe de travail
22/11/2024



avec la participation de  AUAT

Les sujets identifiés / Bureau SMEAT

1. Déterminants de l'Urbanisme Favorable à la Santé : enjeux
2. Densités autour des transports en commun : outils
3. Analyse sociologique des freins au recours aux transports en commun et aux modes actifs sur le territoire.
4. Analyse sociologique sur les choix d'habitat au prisme des contraintes vécues (dont mobilités)
5. Enjeux et stratégie d'une politique d'agglomération « marche à pied », levier majeur de report modal



Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- Activité sédentaire et temps de travail important devant des écrans.
- Risques psychosociaux et position de travailleur isolé sur certains créneaux.
- Organisation en télétravail.
- Déplacements professionnels.
- Chutes et heurts.
- Câblage des équipements bureautiques et informatiques.

Sur la base de l'évaluation réalisée par PREVALY, la Direction du SMEAT a répertorié les risques identifiés sur son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, voté en Comité Syndical de mai 2024. Le plan d'actions proposé et présenté aux agents de la collectivité vise à réduire les risques identifiés, et pour certains de les faire disparaître. Un suivi sera mis en œuvre.

Une évolution des outils de gestion budgétaire

- *La mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57*

Le SMEAT a produit une délibération lors de son comité syndical du 2 octobre 2023 confirmant son engagement à opter au 1^{er} janvier 2024 pour l'instruction budgétaire et comptable M57.

Cette évolution de l'instruction budgétaire répond aux évolutions du contexte législatif et réglementaire applicable à la construction du budget des collectivités territoriales.

L'instruction budgétaire et comptable M57 ne remet pas en cause le principe d'annualité budgétaire, mais introduit certaines spécificités du point de vue de la gestion des autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement (AP/AE/CP).

Cet engagement a été complété par l'adoption lors du Comité Syndical du 4 décembre 2023 d'un règlement budgétaire et financier, obligatoire pour toutes les entités (> 3500 hab.) appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 (communes, établissements publics, départements, régions, centres de gestion, services départements d'incendie et de secours notamment).

L'année 2024 constitue ainsi la première année d'exécution budgétaire en M57, le bilan sera présenté au format CFU (Compte Financier Unique).

Une évolution des ressources humaines

L'équipe du SMEAT est constituée de 3 agents :

- Un directeur : Christophe DOUCET.
- Une assistante de direction : Caroline DOLIQUE.
- Une chargée de mission en urbanisme : Fabienne CHICOT-DEJOANNIS.

L'année 2024 est marquée par l'évolution de cette équipe :

- Le départ à la retraite en novembre 2024 de Jacques ENGRAND, directeur du SMEAT de 2008 à 2023, après une période de disponibilité depuis mai 2023.
- Le départ à la retraite en février 2024 de Valérie PINARD-CARTIER, Chargée de mission en urbanisme de 2012 à 2024.
- Le recrutement en mai 2024 d'une nouvelle chargée de mission en urbanisme, Fabienne CHICOT DEJOANNIS, auparavant chargée de mission à Toulouse Métropole en charge du volet mobilité du PLUi-H, qui a pris ses fonctions en mai 2024.

Une évolution du cadre de travail

Le siège du SMEAT a fait l'objet en octobre 2024 de travaux, consistant à compléter les 3 espaces de bureau par une salle de réunion. Ces travaux se sont réalisés dans le cadre du nouveau bail 2024/2030 et ont été pris en charge par le gérant des locaux.

Cet espace de travail a été meublé avec le mobilier disponible, par réagencement des meubles des 3 bureaux et archivages des dossiers. Il est utilisé depuis mi-novembre 2024 pour les diverses réunions de travail du SMEAT.



La mise en œuvre du SCoT en vigueur

Le suivi des documents d'urbanisme

Le SCoT de la Grande agglomération toulousaine a été approuvé le 15 juin 2012. Il a fait l'objet d'une première révision, approuvée le 27 avril 2017. Ce SCoT s'applique aux politiques publiques des communes et intercommunalités et ses orientations se traduisent notamment dans les plans locaux d'urbanisme, les plans locaux de l'habitat, le plan de mobilité ainsi que dans les opérations d'aménagements urbain et commercial.

Les documents sur lesquels le SMEAT est saisi, en application des codes de l'urbanisme, des transports et de l'Environnement, par les maîtres d'ouvrages pour émettre un avis sont les suivants :

- Les PLU et PLUi / PLUi-H.
- Les PLH.
- Les PCAET.
- Le Plan de Mobilité.
- Des dossiers et Déclaration d'Utilité Publique et d'Autorisation Environnementale dès lors qu'elles doivent emporter une mise en compatibilité du document d'urbanisme.

D'autres dossiers peuvent faire l'objet d'une demande de traitement par le SMEAT :

- Des documents d'échelle supra SCoT : SRADDET, SDAGE et SAGE, PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère).
- Des dossiers d'aménagement commercial soumis à l'avis d'une CDAC.
- Des demandes de permis d'aménager ou de permis de construire d'une surface de plancher supérieure à 5 000 m² (compatibilité directe avec le SCoT).
- Des créations de ZAC (compatibilité avec le SCoT).
- De certains grands projets d'aménagement.

Le suivi des plans locaux d'urbanisme

En 2024, le SMEAT a instruit et a émis des avis sur les PLU suivants :

- La modification du PLU de Vieille-Toulouse.
- Le projet de révision du PLU de Castelmaurou.
- Le projet d'élaboration du PLU de Clermont-Le-Fort.
- Le projet de révision du PLU d'Auzielle.
- Le projet de modification du PLU de Plaisance du Touch.
- Le projet de modification du PLU de Pinsaguel.
- La mise en compatibilité du PLU de Pibrac (aménagement de voirie).
- La mise en compatibilité du PLU de Montrabé (production de logements).
- Le projet de modification du PLU d'Auzeville-Tolosane.
- La mise en compatibilité du PLU d'Aucamville (construction d'un nouveau collège).
- Le projet de modification simplifiée du PLU de Fonsorbes.
- Le projet de modification du PLU de Deyme.
- Le projet de modification simplifiée du PLU de Labège.
- Le projet de modification du PLU de Seysses.
- Le projet de modification simplifiée du PLU de Quint-Fonsegrives.
- Le projet de modification simplifiée du PLU de Pins-Justaret.
- Le projet d'élaboration du PLUI-H de Toulouse Métropole.
- Le projet d'élaboration du PLU d'Espanès.
- Le projet d'élaboration du PLU de Mervilla.

- Le projet de révision du PLU d'Escalquens.
- Le projet de révision du PLU de Muret.
- Le projet de révision du PLU de Pechabou.
- Le projet de modification du PLU de Lévigac.
- Le projet de modification du PLU d'Escalquens.
- Le projet de modification du PLU de Belberaud.
- Le projet de modification du PLU de Toulouse Métropole, commune de Toulouse.
- Le projet de modification du PLU de Toulouse Métropole, commune de Saint-Orens.
- Le projet de modification du PLU de Goyrans.
- Le projet de révision du PLU de la commune de Saint-Lys.
- Le projet de révision du PLU de la commune de Castanet-Tolosan.

Le SMEAT a également donné un avis sur les projets suivants :

- La modification simplifiée du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des sociétés ESSO SAF et Société de traitement Chimique des Métaux (STCM), situées à Toulouse.
- Le dossier de DUP « aménagement du cœur de quartier Sept-Deniers à Toulouse.
- Le projet d'élaboration du règlement de publicité local de la commune d'Eaunes.
- Le projet d'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable de la commune de Toulouse.
- Le projet de liaison routière « Jonction Est ».
- Le projet d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal du Grand Ouest Toulousain.
- Le projet de révision du PLH du Grand Ouest Toulousain.
- Le projet de révision du PLH du Sicoval.

Le suivi des dossiers d'aménagement commercial

En 2024 le SMEAT a été sollicité sur 6 instructions de projets commerciaux en CDAC :

- Le projet d'extension de l'enseigne « la Foir'fouille », sur la commune de Fenouillet, au sein du pôle commercial de Fenouillet / Saint-Alban
- Le projet d'extension de l'enseigne ZARA au centre commercial de Labège.
- Le projet de démolition/reconstruction de l'enseigne « LIDL », sur la commune de Muret.
- Le projet de création d'un nouvel espace commercial dans les anciens bâtiment Alinéa à Toulouse.
- Le projet de relocalisation de l'enseigne « LIDL » sur la commune de Saint-Lys.
- Le projet de réaffectation de l'usage de deux cellules commerciales au centre commercial de Portet-sur-Garonne.
- Le projet de création d'un ensemble commercial de 4 boutiques au sein de la ZAC Guillaumet à Toulouse.

Le suivi de l'évolution de la structure commerciale de l'agglomération

Le volet commercial du SCoT vise à faire participer le maillage commercial aux objectifs de polarisation de la Grande agglomération toulousaine et comprend des dispositions exprimées sous forme quantitative (en m² de surface commerciale). Le SCoT prévoit un suivi annuel de l'offre commerciale, basé sur l'inventaire de l'Observatoire partenarial du commerce et de la consommation (OP2C).

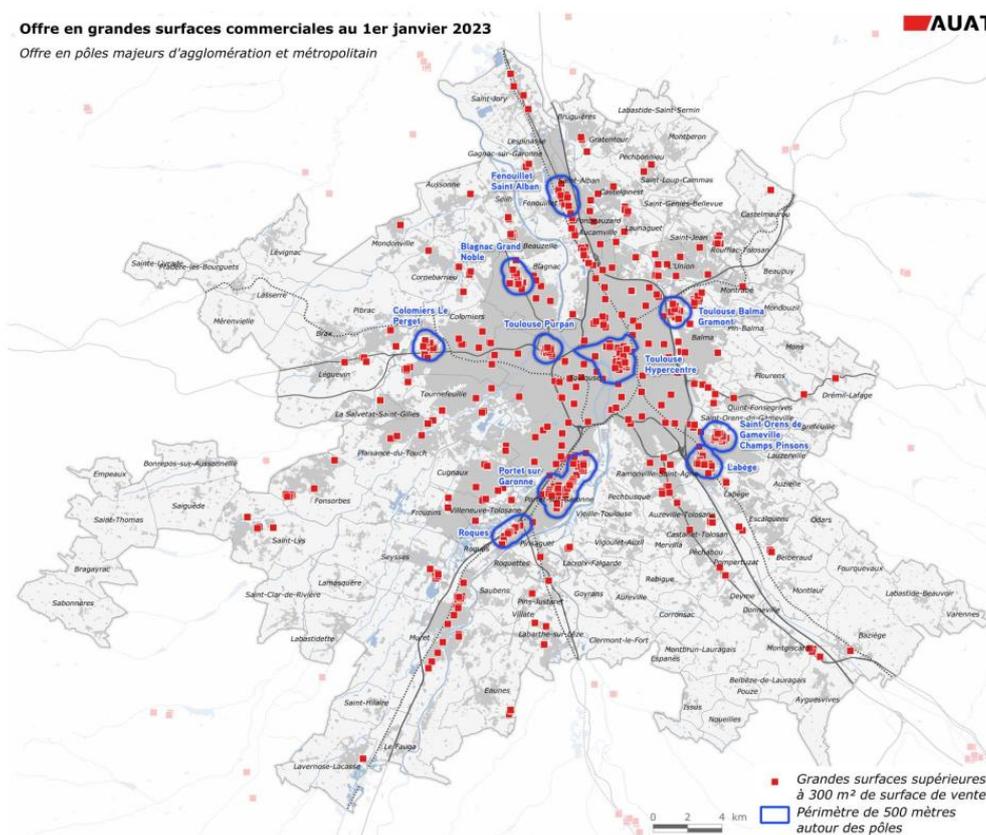
L'état de l'offre commerciale pour 2023 a été produit, présenté au Comité Syndical du 12 juillet 2024 et mis en ligne sur le site internet du SMEAT.

MEMO :

- Le suivi concerne l'offre commerciale en grande surface (commerces de plus de 300 m²) par pôles commerciaux et par commune.
- 3 indicateurs : surfaces ouvertes, surfaces autorisées en CDAC mais non ouvertes (stock), surfaces fermées mais bénéficiant toujours d'une autorisation commerciale).



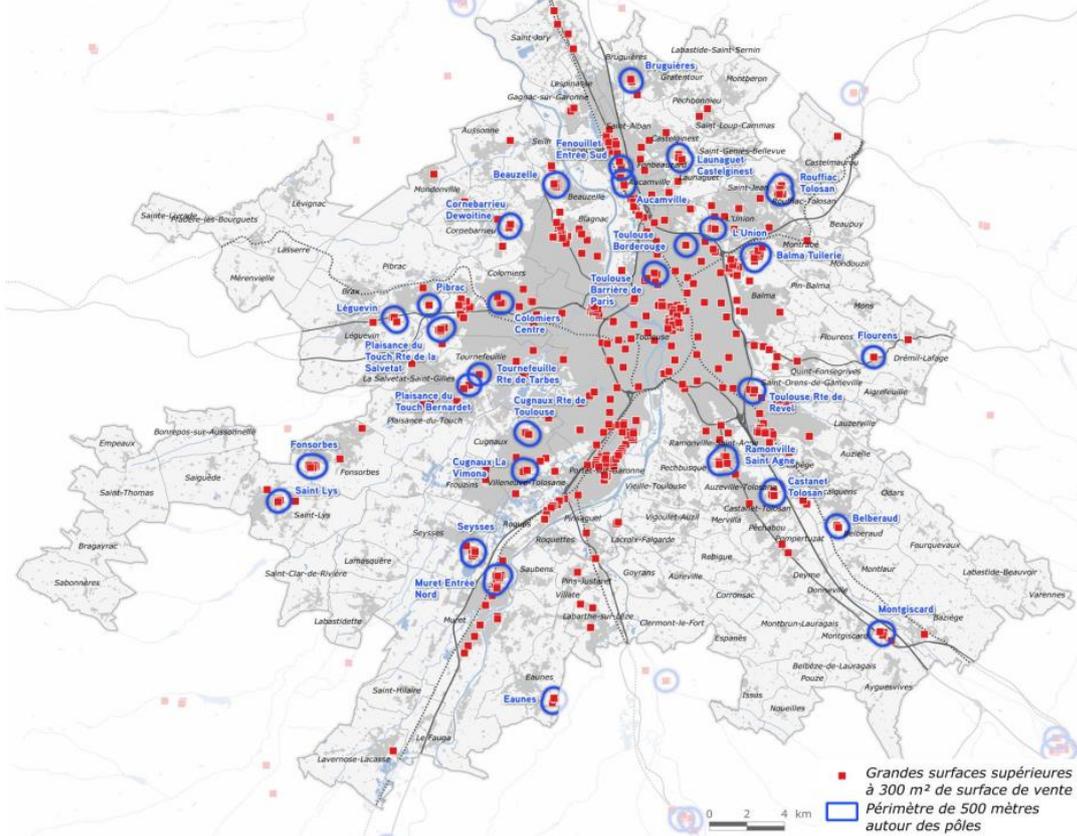
Offre en grandes surfaces commerciales au 1er janvier 2023
Offre en pôles majeurs d'agglomération et métropolitain



Offre en grandes surfaces commerciales au 1er janvier 2023



Offre en pôles intermédiaires

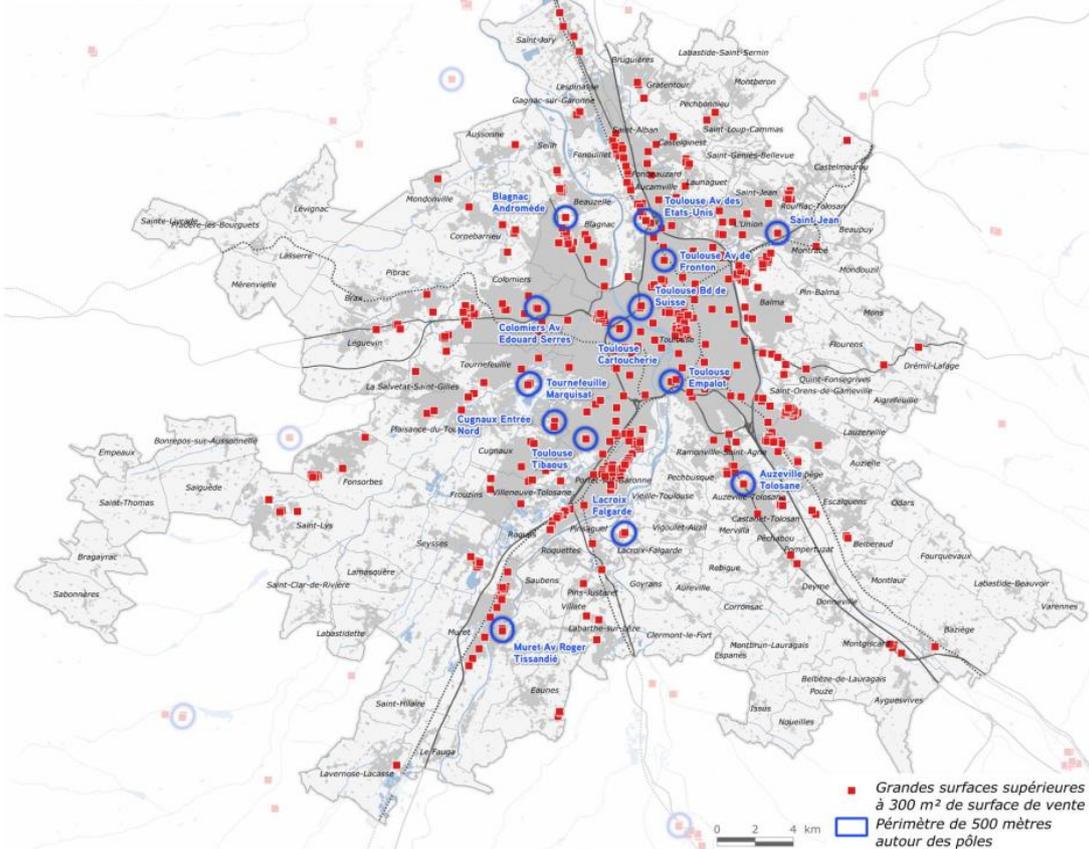


■ Grandes surfaces supérieures à 300 m² de surface de vente
□ Périmètre de 500 mètres autour des pôles

Offre en grandes surfaces commerciales au 1er janvier 2023



Offre en pôles de proximité

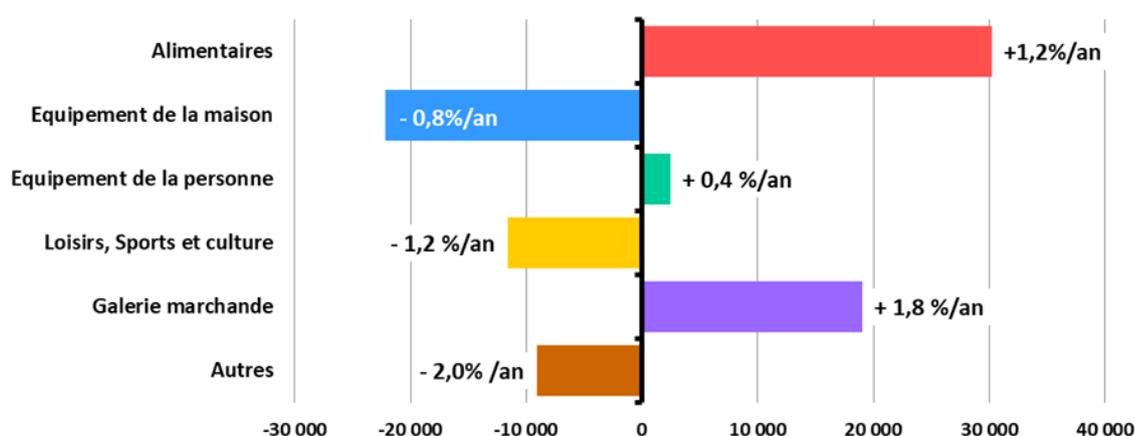


■ Grandes surfaces supérieures à 300 m² de surface de vente
□ Périmètre de 500 mètres autour des pôles

Le bilan du suivi 2023 montre les éléments suivants :

- Une croissance très faible depuis 2018 après 10 ans de fort développement.
- Un ratio de m²/ habitant qui revient à un niveau proche du début des années 2010.
- Une dynamique portée par l'alimentaire, des secteurs en recul.
- Une offre de grandes surfaces en croissance sur les pôles commerciaux sauf pour les pôles majeurs.
- Des fermetures qui restent stable mais qui sont à surveiller au regard du contexte national.
- Un stock en baisse qui laisse augurer une dynamique faible sur les prochaines années.

Evolution de l'offre commerciale par secteur depuis 2018



Le suivi de la mobilisation des pixels

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT en vigueur, un suivi de la mobilisation des pixels est tenu. Ce suivi est le reflet des informations disponibles (sites internet des communes ou EPCI, Géoportail de l'urbanisme...) concernant les documents d'urbanisme opposables au 1^{er} janvier 2019.

Les éléments figurant sur la cartographie font état de la mobilisation des pixels dans les documents locaux d'urbanisme (PLU...) et prennent également en compte la mise en œuvre des « souplesses pixels », telles qu'énumérées dans les prescriptions P50, P51 et P52 du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT approuvé le 27 avril 2017.

Pixels mobilisés

Sont considérés comme mobilisés les pixels recouvrant des zones autorisant une occupation et une utilisation des sols (zone U, zone AU avec règlement).

Sont estimés mobilisés :

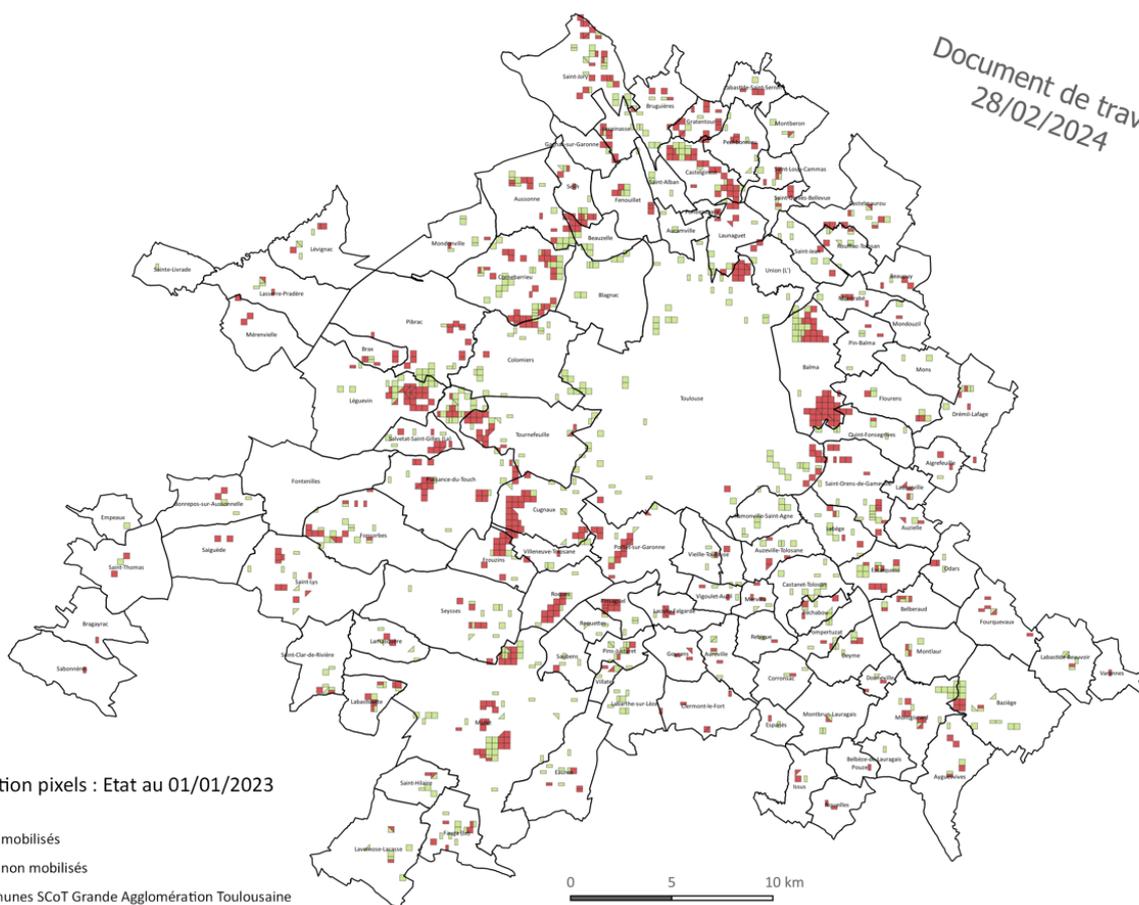
- Un demi-pixel, dès lors qu'une somme de potentiels > à 3 ha est ouverte.
- Un pixel, dès lors qu'une somme de potentiels > à 6 ha est ouverte.

Pixels non mobilisés

Sont considérés comme non mobilisés les pixels recouvrant des zones A, N et AU fermées (ou inférieures aux surfaces indiquées ci-dessus).

Au 28/02/2024 la situation est la suivante :

| EPCI | Mobilisation | Nombre de pixels | Somme de pixels |
|--------------------------------|---------------|------------------|-----------------|
| Toulouse Métropole | Non mobilisés | 248 | 451,5 |
| | Mobilisés | 203,5 | |
| Muretain agglo | Non mobilisés | 110,5 | 201 |
| | Mobilisés | 90,5 | |
| Sicoval | Non mobilisés | 57 | 132,5 |
| | Mobilisés | 75,5 | |
| Grand Ouest Toulousain | Non mobilisés | 52 | 87 |
| | Mobilisés | 35 | |
| Coteaux Bellevue | Non mobilisés | 18 | 33 |
| | Mobilisés | 15 | |
| SCoT agglomération toulousaine | Non mobilisés | 485,5 | 905 |
| | Mobilisés | 419 | |



Les travaux de révision du SCoT

Le SMEAT, avec l'appui technique de l'AUAT, a poursuivi en 2024 les travaux de la deuxième révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine.

Le Bureau du SMEAT s'est réuni pour travailler plus spécifiquement sur les thématiques suivantes :

- 22 janvier 2024 : amendements du DOO et présentation du projet de programme d'actions.
- 27 mars et 29 avril 2024 : reprise du calendrier de la procédure de révision, en lien avec la modification du SRADDET en cours.
- 24 juin 2024 : actualisation des pièces constitutives du projet de révision : diagnostic et état initial de l'environnement, finalisation de l'évaluation environnementale et de la justification des choix.
- 16 septembre 2024 : point sur la procédure à la suite de l'envoi du projet V1 en juillet aux EPCI pour relecture technique et au conseil juridique du SMEAT.
- 4 décembre 2024 : derniers amendements.

Le dispositif de travail mis en place en 2023 avec les élus des 5 intercommunalités membres du SMEAT s'est poursuivi, dans l'objectif d'une part de poursuivre et faire aboutir le travail sur les documents d'urbanisme du SCoT, d'autre part pour accompagner le SMEAT lors des différentes procédures de concertation :

- Finaliser l'écriture du DOO.
- Elaborer le Programme d'Actions.
- Préparer les phases de concertation et consultation.

Les élus membres du groupe de travail :

- Toulouse Métropole : Annette LAIGNEAU, Béatrice URSULE, Dominique FOUCHIER, Ida RUSSO.
- Muretain Agglo : Gilbert DESCHAMPS, Philippe SEVERAC (participation supplémentaire de Gilles VACHER).
- Sicoval : Dominique SANGAY, Dominique LAGARDE.
- Grand Ouest Toulousain : Raymond ALEGRE, Philippe GUYOT.
- Coteaux Bellevue : Sophie LAY, Jean-Gervais SOURZAC.

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises :

- Les 9 janvier, 16 janvier et 30 janvier 2024 : travaux sur les amendements du DOO et programme d'actions, préparation des phases de concertation et de consultation (reportées à début 2025).
- Les 8 octobre et 26 novembre 2024 : derniers amendements apportés au projet et ajustement du calendrier 2025 pour les phases de concertation et de consultation.



La dernière version du projet a été présentée aux élus du Bureau du 4 décembre 2024 et a fait l'objet d'une information au Comité Syndical du 19 décembre 2024.

Le dossier complet du projet de révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine a été adressé aux collectivités membres du SMEAT. L'objectif de cette concertation est de s'assurer de la bonne compréhension du projet et de sa déclinaison opérationnelle dans les documents d'urbanisme intercommunaux et communaux.



En parallèle, le SMEAT a entrepris des rencontres techniques avec certaines structures afin d'échanger sur des sujets particuliers qui doivent être pris en compte dans un SCoT.



| Dates | Thématiques | Structures concernées |
|---------------------------|---------------------------------|--|
| Lundi 21 octobre 2024 | Economie, artisanat et commerce | Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse Chambre des métiers et de l'artisanat |
| Vendredi 15 novembre 2024 | Mobilité et déplacements | Tisséo Collectivités |
| Mercredi 20 novembre 2024 | Agriculture | Chambre d'agriculture |
| Jeudi 21 novembre 2024* | Ressource en eau | Agence de l'eau Adour-Garonne Syndicat du bassin versant Hers-mort Girou Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne |
| Jeudi 5 décembre 2024 | SCoT limitrophes | SCoT Pays Sud Toulousain SCoT Nord Toulousain SCoT Lauragais SCoT Gascogne |

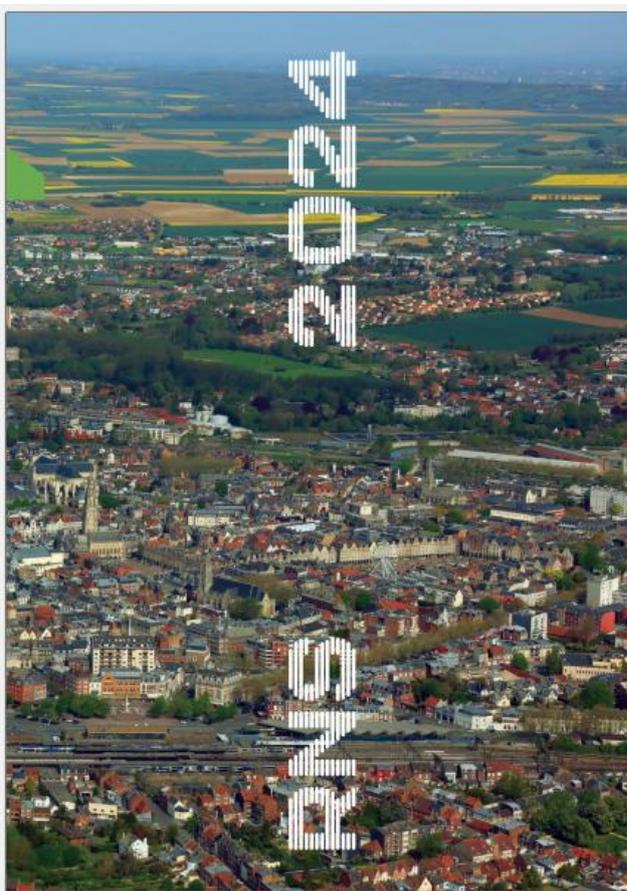
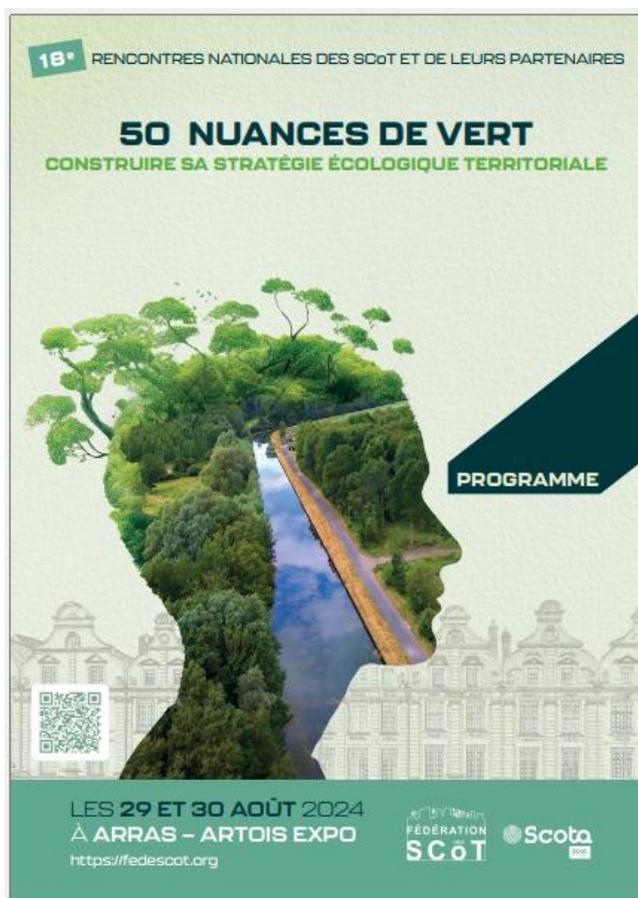
**Deux autres temps d'échanges ont eu lieu en janvier et février 2025 avec les structures en charge de l'élaboration des SAGE « Pyrénées Ariégeoises » et « Neste et Rivières de Gascogne » (respectivement le Département de l'Ariège et le Département du Gers).*

Une réunion spécifique s'est également tenue avec les services de l'Etat en date du 29 novembre 2024 afin d'échanger sur la globalité de la démarche de révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine.

Les relations partenariales

En lien avec la Fédération Nationale des SCoT : la participation aux rencontres nationales et la candidature à l'AMI Life Biodiversité

Dans le cadre de son adhésion à la Fédération Nationale des SCoT, le SMEAT a participé aux **rencontres nationales des SCoT**, à ARRAS, du 28 au 30 août 2024. Le sujet des rencontres était centré sur la stratégie écologique territoriale à mettre en œuvre afin de relever les défis de la transition et de l'adaptation au changement climatique.



Les visites de terrain et les travaux en atelier ont permis d'aborder l'érosion de la biodiversité, les politiques de reconquête de notre environnement, les enjeux de renaturation des sols, l'organisation de la gouvernance.

Par ailleurs, le SMEAT a porté sa candidature à l'**AMI LIFE BIODIVERSITE FRANCE** qui a fait l'objet d'un accord et de financement par l'Union Européenne. Ce projet a pour finalité d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité par de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise.

Dans ce cadre, la Fédération des SCoT a lancé un projet d'accompagnement des territoires en charge des SCoT (447 structures de SCoT en France) avec un programme d'actions en trois points :

1. **Développer et favoriser la montée en compétence de l'ensemble des acteurs des structures** porteuses de SCoT sur les sujets liés à la **biodiversité** avec un double objectif : déployer une offre de formation sur la biodiversité en lien avec les SCoT et encourager sa prise en compte systématique.
2. **Générer et accompagner techniquement les projets** dans les territoires de SCoT pour mieux intégrer la biodiversité (ingénierie, AMO, travail sur les connaissances etc.).
3. **Capitaliser, partager et diffuser des publications, synthèses ou exemples**, notamment un document de capitalisation des expériences de travail sur la biodiversité dans les SCoT pour faire essaimer les pratiques inspirantes dans tout le réseau des SCoT.

Cet accompagnement est prévu sur une durée de 2 ans et pour 30 SCoT. Il a pour objectif d'améliorer la visibilité des enjeux de biodiversité sur les territoires via la mobilisation de partenaires et d'intervenants dans le cadre de travaux à la fois collectifs et individuels, intégrant une vision du sujet propre à chaque territoire, pour leur permettre d'intégrer les résultats dans les travaux de SCoT, aussi bien de révision que de mise en œuvre, de chacun des territoires accompagnés.

La participation des SCoT à la démarche permettra d'avoir accès à :

- La mise à disposition d'une ingénierie spécialisée (par exemple des bureaux d'études, spécialisés en écologie, biodiversité et urbanisme).
- La mobilisation de partenaires pour bénéficier de leur expertise (OFB, Fédération des parcs naturels régionaux, ANEB, CREPS, etc.).
- La structuration d'une information sur les acteurs à mobiliser, notamment l'ingénierie pour les fonds nationaux et européens mobilisables, les agences régionales de la biodiversité.
- Un parangonnage pour enrichir de retour d'expériences variées et assurer le transfert d'expérience et la répliquabilité sur d'autres territoires.
- La mobilisation d'experts.
- Des conseils et une sensibilisation des élus et techniciens.

Les thématiques privilégiées et sur lesquelles souhaite travailler le SMEAT sont par ordre de priorité les suivantes :

- « Travailler sur un opérateur de renaturation ».
- « Identifier les zones préférentielles de renaturation ».
- « Mettre en œuvre sa stratégie écologique territoriale : outil d'aide à la décision pour prioriser les actions ».

Le dispositif pourra s'appuyer sur les démarches en cours/projetées des intercommunalités membres.

Le résultat des candidatures retenues a été annoncé en février 2025, la candidature du SMEAT étant retenue.



Le projet LIFE BIODIV'France

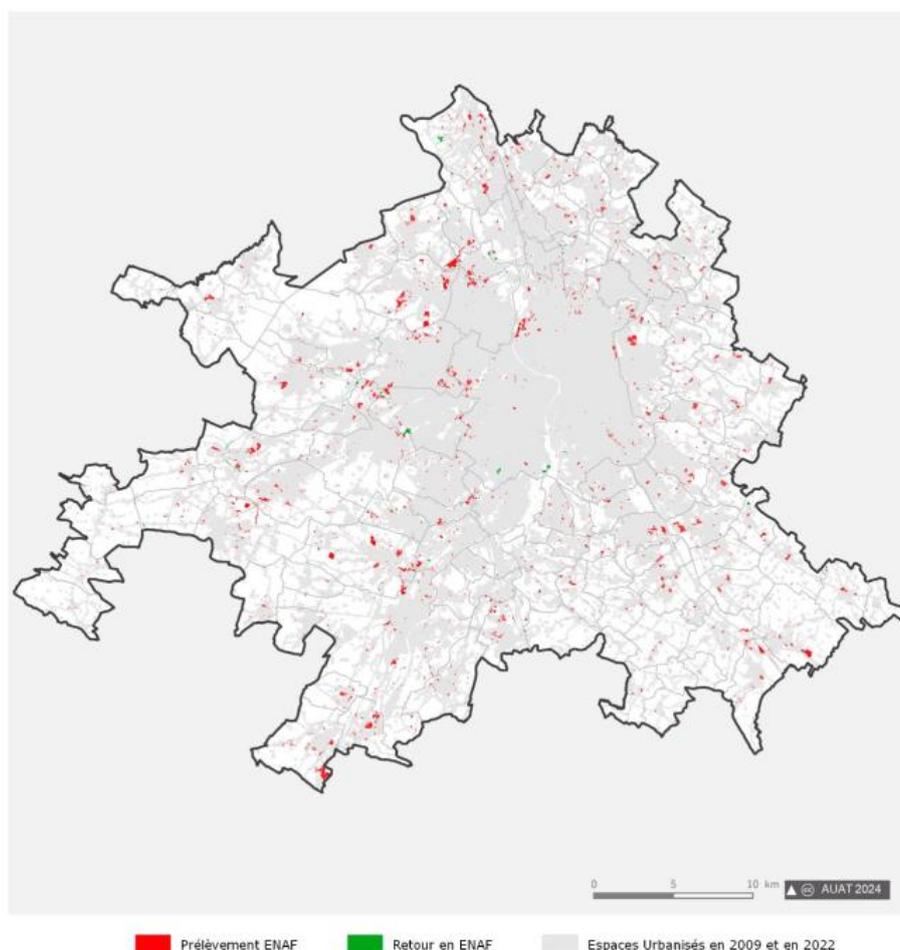
En réponse à l'Etat : un travail de mise en cohérence de la méthode de suivi de la diminution de la consommation des ENAF

L'Etat a saisi les collectivités en charge des documents d'urbanisme en juillet 2024 pour les inviter à produire, en application de la loi Climat et Résilience, le rapport triennal de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, dans le cadre de la mise en œuvre du « ZAN » selon une méthode harmonisée entre territoires.

Le SMEAT a souhaité mener un travail collectif pour constituer un premier rapport triennal à l'échelle du territoire du SCoT et de ses 5 intercommunalités membres.

En septembre 2024, le SMEAT a engagé une consultation technique des EPCI membres permettant d'aboutir à l'établissement d'une méthodologie harmonisée sur le calcul de la consommation d'ENAF, construite avec le concours de l'AUAT et permettant d'établir le rapport triennal précité. Le bilan de la consommation a été réalisé pour chacune des intercommunalités et par communes membres, sur la période 2009-2022, relevant d'une analyse réalisée à partir des données de références "OCcupation des Sols à Grande Echelle » (OCS GE), ainsi que la méthode employée pour établir ces données.

Les prochains rapports triennaux pourront ensuite être établis tous les trois ans sur la base de chaque nouveau « millésime » de l'OCS GE (prochain millésime en 2025).



Consommation d'ENAF observée sur la période 2009-2022 sur la grande agglomération toulousaine
Source : OCS GE Enrichie 2009 et 2022, AUAT

En partenariat avec l'Etat : l'engagement dans la mise en œuvre du pacte de la place aéroportuaire de Toulouse Blagnac

Dans la poursuite de la démarche participative de co-construction du devenir de la plateforme aéroportuaire mise en place et animée par l'Etat avec l'ensemble des parties prenantes : l'Atelier des territoires – Place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac, les partenaires dont le SMEAT ont signé le pacte de coopération et la mise en œuvre d'actions opérationnelles en mars 2024.



Cette démarche porte trois ambitions, complétées chacune par des objectifs :

PARTIE 1 Restitution « Démarche Atelier des Territoires »

Trois ambitions & douze objectifs qui résultent des trois sessions

Ambition 1 Faire de la place aéroportuaire un territoire d'innovation environnementale

- Objectif 1.**
Préserver la santé des habitants en réduisant les nuisances notamment nocturnes liées au trafic aérien : programmation, optimisation des procédures et des flottes, logistique
- Objectif 2.**
Poursuivre les actions en faveur d'une industrie bas carbone, rendre l'aéroport exemplaire en matière de RSE et renforcer le rayonnement du site toulousain
- Objectif 3.**
Améliorer la qualité de vie des habitants en travaillant sur l'habitat et les mobilités (TC et douces, accès aux plateformes).
- Objectif 4.**
Disposer d'une perspective de développement pour les aéroports de l'agglomération toulousaine, à échelle territoriale élargie voire régionale

Ambition 2 Intégrer les plateformes Aéroportuaire et aéronautique dans les territoires voisins

- Objectif 1.**
Inscrire une vision partagée sur les besoins foncier des collectivités au regard des contraintes réglementaires (PEB, ZAN, ...)
- Objectif 2.**
Inscrire durablement l'aéroport dans le territoire en articulant les utilisations du sol et de l'air.
- Objectif 3.**
Traiter les interfaces de proximité entre les plateformes et les territoires voisins
- Objectif 4.**
Favoriser l'agriculture et/ou les espaces naturels à proximité des plateformes (renforcer les trames vertes et bleues)

Ambition 3 Encourager le développement économique durable du territoire

- Objectif 1.**
Valoriser le secteur de l'aéronautique, et conforter le tissu de la sous-traitance
- Objectif 2.**
Favoriser les synergies entre aéronautique et secteurs d'excellence du territoire
- Objectif 3.**
Aménager le territoire en articulant les besoins économiques de la place et les besoins résidentiels, dans une logique d'inclusivité
- Objectif 4.**
Anticiper les mutations économiques et promouvoir la formation aux métiers de la transition écologique et économique

23 / Atelier des Territoires – Place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac et territoires : construire ensemble un futur désirable – DDT de la Haute-Garonne – avec le concours de l'IGEDD – Alphen / ASM – 7 juin 2023

Il est souligné que ce territoire, qui concentre des écosystèmes économiques (autour des filières de l'aérospatiale et de l'aéronautique) qui ont forgé la renommée du territoire, revêt un intérêt particulier au niveau du SCoT de la grande agglomération toulousaine. En effet, ce territoire est considéré comme un secteur stratégique à conforter, afin de faire face à des problématiques de rareté du foncier et de l'immobilier d'entreprise. Ainsi, le SCoT porte dans ses objectifs politiques les mesures suivantes :

- Prioriser l'accueil au bénéfice d'activités en lien avec les filières économiques stratégiques, pour maintenir vivaces les écosystèmes, conforter leur spécialisation et améliorer leur lisibilité.
- Améliorer l'accès tous modes et les mobilités internes à ces deux secteurs, de façon à favoriser leurs perméabilités et résoudre des problématiques de flux qui nuisent à l'ensemble de l'agglomération.
- Développer des stratégies de secteurs concertées pour coordonner les actions, ces secteurs économiques composant avec différentes zones d'activités, différentes formes d'aménagement et différentes collectivités locales...



Fig. 37 : Un territoire morcelé par ses infrastructures et entités foncières

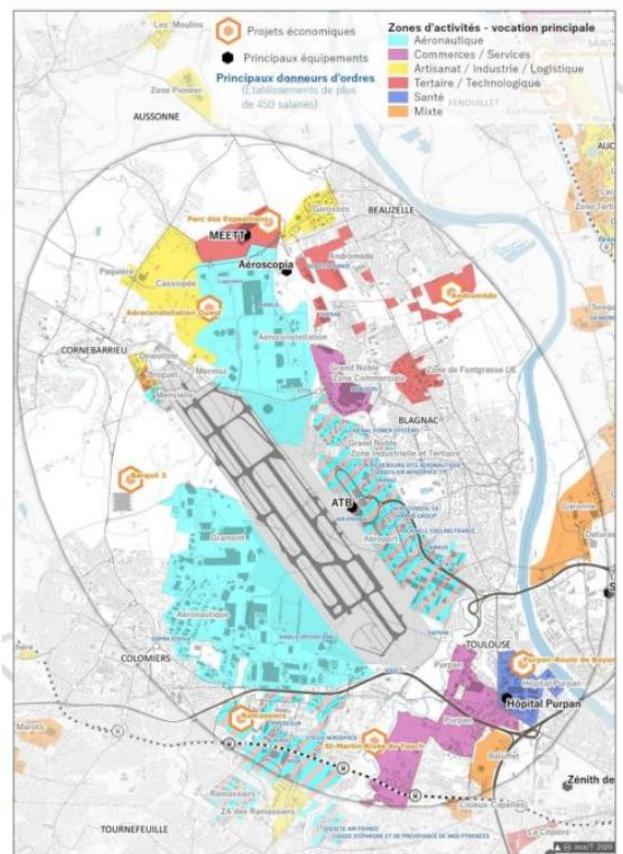


Fig. 35 : Les vocations économiques et leurs occupations spatiales

A l'échelle régionale : le suivi de la modification du SRADDET et des enjeux de territorialisation de la diminution de la consommation des espaces

LE SMEAT a participé en 2024 au dispositif de concertation mis en place par la Région Occitanie dans le cadre de la procédure de modification n° 1 de son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Occitanie 2040, dont l'objectif est d'intégrer la territorialisation de la diminution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

LE ZAN EN OCCITANIE

Décennie 2011-20
27 600 ha consommés

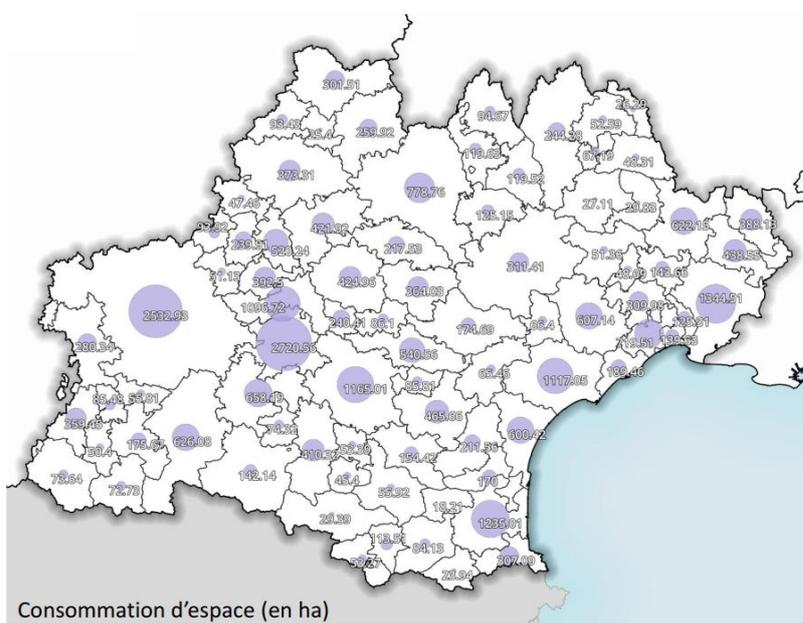
Habitat : 70%
Activités : 21%
Mixte : 2,3%
Indéterminé : 5,8%

Un trajectoire de sobriété engagée

-21% de consommation d'espaces
(mais de grosses disparités)

Décennie 2021-30

Enveloppe urbanisable
13 800 ha



4

Un dernier atelier de concertation mené en avril 2024 avait pour objet de présenter avant l'arrêt du projet de modification du SRADDET la méthode de territorialisation et la prise en compte :

- De la mutualisation des projets d'envergure nationale et européen.
- De la prise en compte d'une enveloppe liée à des projets d'envergure régionale.
- De la mise en œuvre d'une garantie communale de 300 hectares.
- De l'établissement de critères territoriaux propres à chaque SCoT.

Parallèlement, le SMEAT a intégré la Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN.

Cette conférence doit être consultée sur les projets d'envergure nationale et européenne et sur les éventuels projets d'envergure régionale. Elle peut également se réunir sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols. Elle doit se tenir au moins une fois par an afin d'établir un bilan de la mise en œuvre de ces objectifs.

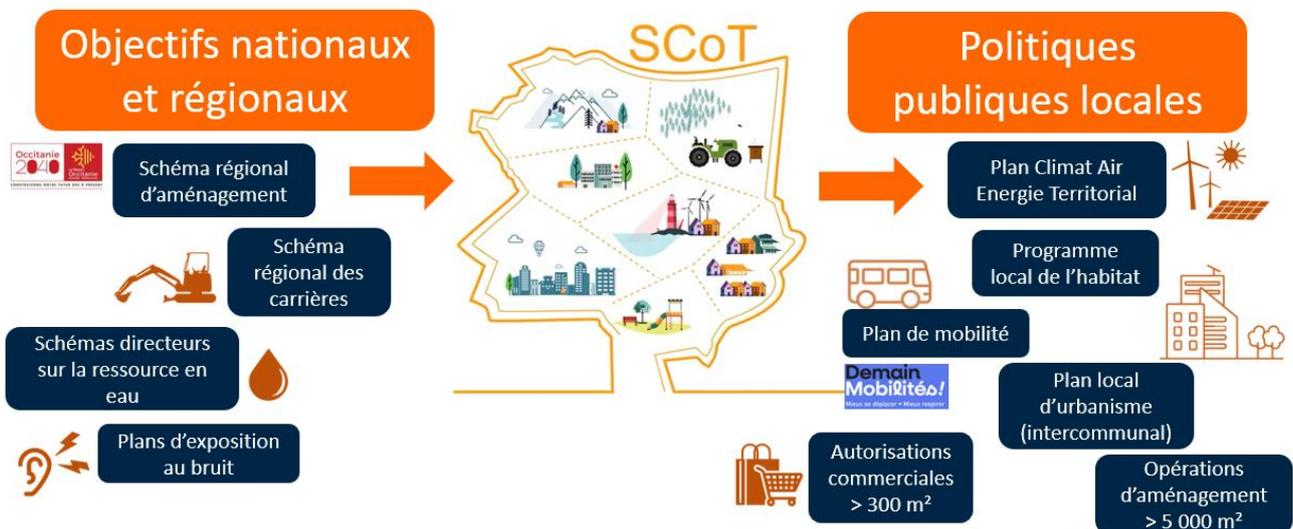
La loi précise que cette conférence est présidée par la Présidente du Conseil Régional et qu'elle réunit 65 membres, qui doivent assurer une représentation équilibrée des territoires urbains, ruraux, de montagne et du littoral :

- 15 représentants de la Région.
- 5 représentants des Schémas de cohérence territoriale (SCoT), dont le SMEAT.
- 15 représentants d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de documents d'urbanisme.
- 7 représentants de communes compétentes en matière de documents d'urbanisme.
- 5 représentants de communes non couvertes par un document d'urbanisme.
- 1 représentant de chaque département, siégeant à titre consultatif.
- 5 représentants de l'État.

En décembre 2024, Le SMEAT en sa qualité de personnes publiques associées à été destinataire du projet de modification n° 1 du SRADET, pour avis sous 3 mois. Ce projet de modification porte sur 4 sujets :

- La sobriété foncière et plus particulièrement la territorialisation du ZAN.
- Les déchets et l'économie circulaire, afin d'appliquer les dispositions du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets.
- La logistique, en précisant les enjeux « de développement logistique et industriel ».
- La stratégie aéroportuaire, avec notamment le rééquilibrage des deux aéroports métropolitains.

La portée des modifications du SRADET est importante à considérer, au regard de l'exercice de révision en cours du SCoT de la grande agglomération toulousaine, considérant le fait que le SCoT doit s'inscrire dans un rapport de compatibilité au SRADET, et plus spécifiquement en ce qui concerne le fascicule des règles.



Le SMEAT devrait se prononcer début 2025 sur le projet de modification n°1 du SRADET.

Au niveau intercommunal : une participation aux travaux d'élaboration de plusieurs projets de plans et programmes.

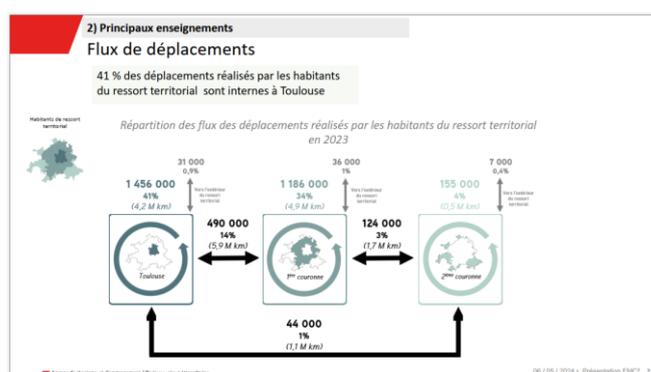
La révision du plan de mobilité

En janvier 2024, Tisséo Collectivités a présenté à ses partenaires institutionnels, dont le SMEAT, sa stratégie de concertation mise en place pour la révision du plan de mobilité « Demain Mobilités ! ».



Dans le cadre de la gouvernance définie pour cette nouvelle révision, le SMEAT sera un partenaire essentiel, le plan de mobilité devant s'inscrire dans un rapport de compatibilité avec le SCoT.

Lors du Comité Syndical de mai 2024, Tisséo Collectivités accompagné de l'AUAT a présenté aux élus du SMEAT les premiers résultats de la nouvelle enquête ménage déplacement réalisée en 2023. Cette présentation s'est faite à l'échelle du périmètre du SCoT, celui-ci étant identique au ressort territorial de l'autorité organisatrice des mobilités.



En mai-juin, le SMEAT a participé aux ateliers « demain mobilités » mis en place par Tisséo Collectivités à l'échelle de 5 secteurs géographiques Centre, Nord-Ouest, Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest.

Par ailleurs, en novembre 2024, le SMEAT a participé à la réunion d'ouverture de la concertation citoyenne qui s'est tenue à Balma.

L'élaboration du nouveau PAPI 2025/2030

Le SMEAT a été associé aux différents travaux d'élaboration du prochain Programme d'Actions et de Prévention des Inondations 2025/2030 de l'agglomération toulousaine, dans un double objectif :

- Mieux comprendre la nature des risques d'inondations et les mesures mises en œuvre permettant de réduire les conséquences des inondations.
- Mieux prendre en compte le risque inondation dans un SCoT et ses incidences sur l'aménagement du territoire.

Programme d'Actions de Prévention des Inondations DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

Élaboration du PAPI 2025-2031

Atelier de concertation n°1
27 juin 2024

Session axe Garonne-Ariège

Grand Oust, SiCoval, Le Murétain, toulouse métropole

PAPI complet | **1ère session de concertation**

Une première session d'ateliers de concertation de **préfiguration de la stratégie**, territorialisés selon une logique hydrographique

Affluents Rive gauche
↓
A la rentrée (septembre)

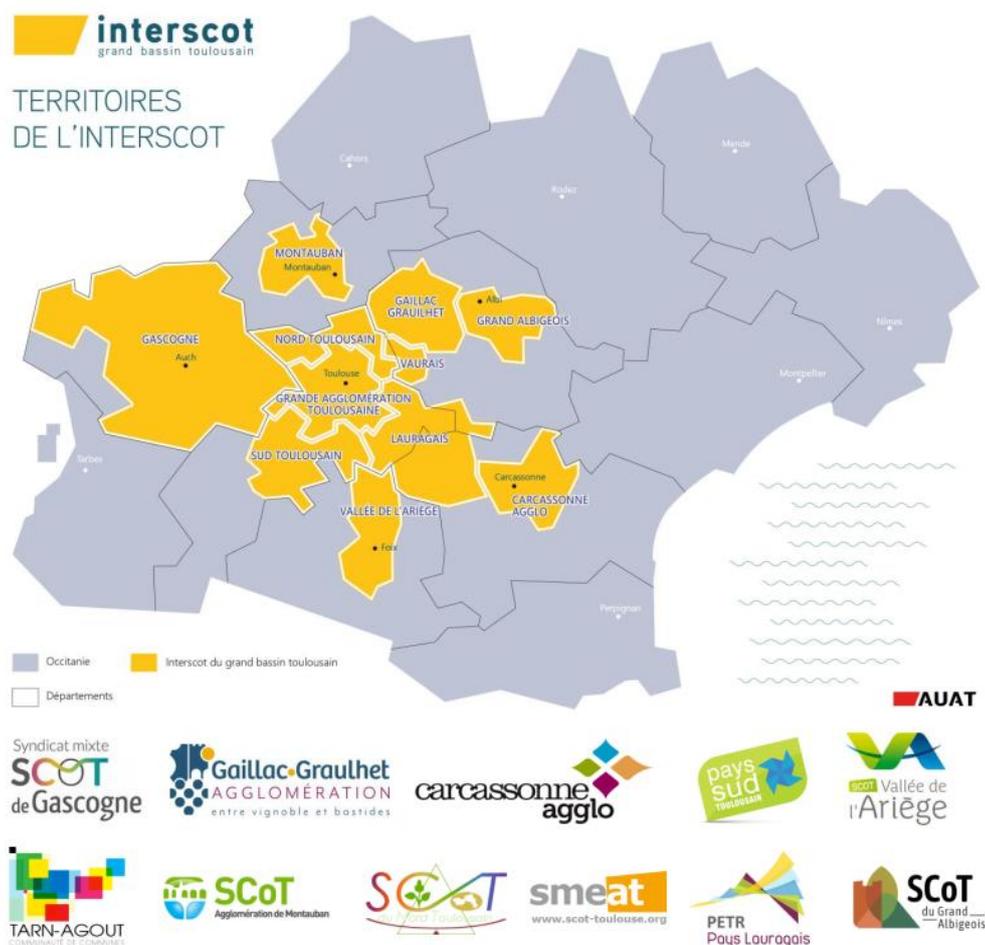
BV Hers-mort
Axe Garonne - Ariège
↓
27 juin 2024

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

8

Avec les autres SCoT : la participation à la démarche InterSCoT de l'AUAT

L'InterSCoT toulousain existe depuis près de 20 ans sous des modalités diverses. Le dispositif a permis de faire se rencontrer les élus et techniciens des différents territoires, de partager autour d'enjeux communs et de mutualiser les connaissances. L'interSCoT s'inscrit également dans une démarche de prospective territoriale sur les futurs possibles du territoire de l'aire métropolitaine afin de mieux préparer les collectivités aux transitions à venir, en tenant compte des modes de vie, du contexte environnemental, du développement urbain et économique.



En 2024, le SMEAT a participé aux travaux de l'InterSCoT :

- Les COTEC réunissant les directeurs et techniciens des SCoT.
- La 3^{ème} rencontres des élus « Et si on (re)parlait projet ? » en mai 2024 à Toulouse.
- Les chantiers métiers sur les thématiques de l'énergie, de l'eau et de l'urbanisme favorable à la santé.
- La visite de la centrale photovoltaïque d'Albi.
- La 4^{ème} rencontres des élus « Les enjeux de la coopération économique à l'échelle du grand bassin toulousain » en décembre 2024 à L'Isle-Jourdain avec la visite du groupe Cyclelab.



SMEAT

Syndicat mixte pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine

**11, boulevard des Récollets
CS 97802
31 078 TOULOUSE CEDEX 4**

Tel : 05 34 42 42 80

contact@smeat-agglotoulouse.fr

sme **at**